

SAINT-MARTIN-DE-CRAU / L'enquête publique est en cours jusqu'à vendredi

Une centrale d'enrobage qui fait craindre le pire

Par Mathieu Girandola
mgirandola@laprovence-presse.fr

Sans précipitation. Concernant le projet de création d'une centrale de production d'enrobés à chaud (concrètement, pour fabriquer le "goudron" des chaussées) près du rond-point de la Fossette, à la limite sud de Saint-Martin, la Ville a souhaité se donner le temps de la réflexion. Lors du dernier conseil municipal, la délibération a été remise à plus tard. "On voulait émettre un avis défavorable, reconnaît le maire Claude Vulpian. Mais avant de voter dans un sens ou dans l'autre, il nous faut un complément d'informations." Voire une visite sur place.

Il n'empêche. L'exploitation d'une centrale de 3000 m² par la société La Ménudelle enrobés (LME), soumise à autorisation au titre des installations classées, fait grincer des dents. D'abord au sein de la majorité où l'adjointe à l'environnement, Mireille Henry, après un lapsus révélateur en parlant de "centrale nucléaire" (!), rappelle que "le site concerné (la carrière de la Ménudelle, ndr)



► La Ménudelle enrobés (LME) souhaite fabriquer elle-même ses enrobés avec les stocks invendus de cailloux issus de la carrière. Ce produit servira à la construction des chaussées. / PHOTO ARCHIVES LA PROVENCE

traverse la réserve naturelle des coussouls de Crau sur plus de deux kilomètres". Donc, dans le périmètre Natura 2000. Après la marée noire provoquée par la rupture du pipeline de SPSE, tout cela fait forcément un peu tache. Et la Ville s'étonne qu'une étude d'incidences spécifique ne soit pas nécessaire au motif que la carriè-

rea déjà fait l'objet d'une telle étude. Sachant que la société devrait produire quelque 80 000 tonnes d'enrobés par an.

Dans les rangs de l'opposition aussi, Guy Bono, se montre méfiant. "Entre le pipeline de SPSE, le projet de gazoduc Eridan de GDF-Suez et cette centrale d'enrobage, nous sommes très inquiets concernant

l'environnement à Saint-Martin", confie-t-il, regrettant que la délibération ait été retirée de l'ordre du jour.

Pour l'instant, le projet n'est qu'au stade de l'enquête publique (jusqu'à ce vendredi en mairie, une permanence est prévue aujourd'hui de 9h à midi). In fine, la décision reviendra au préfet. ■

LE COMMENTAIRE

de René Raimondi / maire de Fos-sur-Mer

"JE FERAI TOUT POUR BLOQUER CE PROJET"

Les élus de Fos n'ont pas attendu d'en savoir davantage, pour se prononcer clairement contre le projet de création de la centrale d'enrobage. "Il y aura des incidences sur l'environnement de la plaine de la Crau, déjà fortement touchée récemment par des pollutions aux hydrocarbures", a souligné le maire René Raimondi, faisant allusion aux 4 000 m³ de pétrole qui se sont ré-

panchés à la suite de la rupture d'un pipeline, au niveau de la réserve naturelle de coussouls. "Si les incidences sont qualifiées de faibles par l'étude d'impact, a-t-il ajouté, elles existent néanmoins, sur les eaux souterraines, la flore, l'agriculture, le paysage." Sans parler des nuisances sonores et olfactives, l'émission de poussières et le trafic routier. "L'étude minimise cette

atteinte à l'environnement, précise René Raimondi. Selon elle, le trafic ne sera augmenté que de trois camions de 25 tonnes par jour. Mais elle ne mentionne pas le nombre de camions qui achemineront l'enrobé produit à l'extérieur du site." Enfilant sa casquette de conseiller général, René Raimondi a assuré qu'il "ferait tout pour bloquer ce projet". ■ Stéphanie Durand